

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Février 2021

Sont présents : MM. Christophe DESCARGUES – André GENOT – Yves GONZALES – Jean-Luc NAYRAC – Christian PASQUIER – Sylvain QUERCY – Mmes Valérie FOUBERT – Marlène MAZARGUIL – Elodie MOUNAL – Stella PAGES

Absent(e)s excusé(e)s : M. Jean-Jacques ROYER a donné procuration à M. Jean-Luc NAYRAC

Secrétaire de séance : Mme Elodie MOUNAL

Début de séance : 21h00

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la réunion du 12 janvier dernier
- Renouvellement du contrat de Mme Sabine Levasseur
- Délibération sur le Pacte de Gouvernance du Grand-Figeac
- Délibération de motion pour le service de chimiothérapie de la clinique Font Retonde de Figeac
- Délibération sur le choix du fournisseur de plaques pour l'adressage
- Compte Administratif pour 2020
- Préparation budget pour 2021
- Rapports des différentes commissions
- Questions diverses

Approbation du PV de la réunion du 12 janvier dernier

M. le Maire rappelle qu'il faut approuver le procès verbal du dernier conseil municipal du 12 janvier 2021 et demande s'il y a des modifications à y apporter ou si tous les conseillers sont d'accord avec tel qu'il est.

⇒ A l'unanimité des présents, le procès verbal est approuvé.

Renouvellement du contrat de Mme Sabine Levasseur

M. le Maire explique que le contrat de Mme Levasseur arrive à échéance au 1^{er} Mars 2021. Il exprime sa satisfaction sur le travail effectué et demande à l'ensemble des conseillers municipaux s'ils sont d'accord pour reconduire Mme Levasseur dans ses fonctions actuelles.

⇒ A l'unanimité des présents, la reconduction de Mme Levasseur est approuvée

Délibération sur le Pacte de Gouvernance du Grand-Figeac

M. le maire présente le « Pacte de Gouvernance » du Grand Figeac qui correspond à une mutualisation des compétences et au fonctionnement du Grand-Figeac.

⇒ A l'unanimité des présents, le pacte est approuvé.

Délibération de motion pour le service de chimiothérapie de la clinique Font Retonde de Figeac

M. le maire explique que suite au départ en retraite de l'oncologue et à son non remplacement par

l'ARS (Agence Régionale de Santé), le service de chimiothérapie de Figeac risque fort de disparaître au 31 mars. Les patients seraient donc contraints de poursuivre leur protocole dans des villes situées à plusieurs kilomètres de Figeac, ajoutant fatigue et angoisse à la lourdeur des traitements.

⇒ A l'unanimité des présents, la motion est validée.

Délibération sur le choix du fournisseur de plaques pour l'adressage

M. le maire présente le tableau comparatif des différents devis demandés pour les plaques et numéros de rue en vue de l'adressage. Il apparaît que le devis de la Ste Signaux Girod est le plus compétitif avec un montant de 5192.05€ TTC.

M. le maire rappelle les spécificités des plaques choisies : couleur Bordeaux, écriture blanche avec filet ombré tout autour et police d'écriture Helvetica médium.

⇒ A l'unanimité des présents, le choix du fournisseur est approuvé.

M. le maire propose ensuite que le travail d'installation soit fait par les conseillers municipaux et les membres de la commission un samedi.

⇒ A l'unanimité des présents, ce déroulé est accepté.

Compte Administratif pour 2020

M. le maire présente le compte administratif de la commune pour l'année 2020 : les charges se stabilisent et les recettes sont en baisse depuis 2016 suite à la diminution de l'aide de l'Etat (environ -22 000€ par an de perte).

La commune reste toutefois avec un excédent de fonctionnement de 48 849.30€

⇒ Aucun commentaire ni aucune question de la part des présents.

Préparation budget pour 2021

M. le maire présente le projet de budget pour l'année 2021.

Concernant les dépenses de fonctionnement, une hausse sensible est prévue pour les dépenses liées aux écoles compte tenu des effectifs à venir et de la hausse faite par la mairie de Lacapelle-Marival. A ce sujet, M. le maire informe qu'il a adressé un courriel au maire de Lacapelle afin d'obtenir une explication sur l'évolution du coût de la participation demandée.

Concernant le chapitre 12, charges de personnel, M. le maire informe que l'agent technique M. Marcel MARTIN prendra sa retraite en mai et qu'il n'est pas envisagé de le remplacer à ce jour.

Pour le chapitre 14, on y trouve

- 2000€ pour l'éclairage public (une délibération sera à prendre en septembre pour réincorporer les sommes dans le budget)
- 1689€ pour tout ce qui est abonnement, consommation et dépannage de l'éclairage public

Partie dépense d'investissement, on trouve l'achat du nouveau tracteur, de la désherbeuse rotative et les panneaux d'adressage.

Partie Recette, M. le maire propose qu'une hausse de 1 point sur le pourcentage des taxes sur le bâti et le non bâti afin de montrer à l'Etat la bonne volonté de la commune dans la gestion de ses ressources.

M. le maire précise que la réunion pour le vote du budget est fixée au 19 mars à 21h et que la réunion avec le trésorier a été fixée au 8 mars 14h.

⇒ A l'unanimité des présents, ce déroulé est accepté.

Rapport des commissions

- M. Genot fait le compte rendu de sa réunion du 2 février à Gramat : le problème des ragondins a été évoqué car il concerne plusieurs communes. Il informe que le marais de Bonnefont attire autour des 8000 visiteurs par an. Les coûts et problèmes d'envasement ont également été abordés. M. le maire signale que l'appel à projet a été bloqué pour cette année et que pour Rudelle, cela est reporté à 2022/2023.
- M. le maire pour la Communauté de commune signale que le Grand Figeac va intégralement prendre en charge le coût des masques qui auraient dû être payés par les communes.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le maire propose que la commune renouvelle sa candidature pour la projection en plein air qui avait été prévu pour l'été dernier mais qui n'avait pu avoir lieu compte tenu de la crise sanitaire. => approuvé par l'ensemble des présents
- L'Association Les 1000 mains à la pâte sollicite un référent par commune traversée par un GR => pas de candidat pour le moment
- La commune a autorisé la Vélotoise à traverser le territoire de la commune pour sa course du mois d'Août
- Zéro phyto : le panneau a été livré à la mairie et sera fixé côté arrivée de Lacapelle
- Le contrôle des extincteurs et blocs de secours a été fait : 3 blocs ont été changés durant cette visite.

La séance est terminée à 22h30.